

Au moment des santés, bon nombre de dames ont fait leur entrée dans la salle du banquet. On remarquait, parmi elles, Mlle Jetté, Mme Rodolphe Lemieux, Mme et Mlle J.-L.-R. Meacier, Mme J.-W. Proulx, Mme A. Bouchard, Mme Emile Deniers, Mlle Claude, Mme Nap. Bleau, Mme Plouffe, Mlle Parent, Mlles Pépin, Mme Nap. Théoret, Mme Normandin, Mme Boucher, Mlles Robert, Mme Philibert Baudoin, Mme N. Pérodeau, Mlle A. Delorme, Mlle Esther Barbeau, Mme U. Dacier, Mlle Dacier, Mme Léopold Gaudet, Mme Roch Forest, Mlles Rhéaume, Mme L.-A. Rousseau, Mlle Fraser, Mlle Buckley, Mme F.-C. Charlebois, Mme St-Amand, Mlle Dionne.

Le président a lu un télégramme de l'hon. M. Mareband, qui s'excusait de ne pouvoir assister au banquet, à cause de la session, et une lettre de sir Alex. Lacoste, qui avait été empêché de venir par la maladie.

Selon les règles, la première santé a été celle de la Reine, qui a été accueillie par le chant du *God save the Queen*.

Le président a ensuite proposé la santé du lieutenant gouverneur dont il a fait brièvement un éloge délicat.

Son Honneur M. L. A. Jetté a répondu par un discours pétillant de veuve, d'humour et de bons mots. "Je suppose, dit-il, je suis convaincu plutôt, que tout ce que les notaires affirment est vrai. Or, vous avez mis en tête de votre programme : "Pas de paroles, des actes." Je suis donc dispensé de faire un discours.

M. Jetté dit qu'il était heureux d'accepter l'invitation qui lui a été faite d'assister à ce banquet ; elle était d'ailleurs faite de manière qu'il était impossible de refuser. Le secrétaire, M. Bouchard, lui a écrit, disant qu'il verrait au banquet plusieurs générations de notaires qui sont ses élèves.

"C'était bien un peu me dire que je commence à vieillir."

Son Honneur dit ensuite la profonde admiration qu'il ressent pour la profession du notariat, et toute l'importance que celle-ci a au point de vue social et des intérêts particuliers.

Il rappelle l'origine ancienne de la profession de notaire. Le nom en vient du latin, *notare*, prendre des notes, écrire. Cependant, on ne peut dire que les notaires existaient sous le droit romain ; il n'y avait que des scribes ou tabellions, dont les écrits avaient besoin de la sanction du magistrat pour faire foi.

C'est saint Louis, roi de France, qui, en 1280, institua la profession. Ce serait peut être un motif suffisant de décerner à tous les notaires la croix de saint Louis, s'ils n'avaient d'autres titres plus méritoires. A l'origine, il n'y avait que soixante notaires, dont la position était excessivement noble et enviable, si bien que tout le monde voulut désormais être notaire.

L'exemple de saint Louis fut bientôt suivi, et il y eut des notaires royaux, des notaires seigneuriaux et des notaires apostoliques, ceux-